NODUS SCIENDI
Possibles du Savoir, possibles des mondes

Écrits N'ZASSA

Etudes reunies par
Virginie KONANDRI, Maitre de Conferences
a l'Universite Felix Houphouet Boigny

ISSN 2308-7676
Titre clé: Nodus sciendi
Tiré de la norme ISO 3297 qui définit l'ISSN
et ses utilisations

Comité scientifique de Revue

BEGENAT-NEUSCHÄFER, Anne, Professeur des Universités, Université d'Aix-la-chapelle

BLÉDÉ, Logbo, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny.

BOA, Thiémélé L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

BOHUI, Djédjé Hilaire, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

DJIMAN, Kasimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC

MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur de Universités, CENAREST-IRSH/Université Omar Bongo

SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou

TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII

VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau (64)

WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication **/ DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Rédaction **/ KONANDRI Affoué Virgine,**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Production **/ SYLLA Abdoulaye,**

Maître-Assitant, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Sommaire

1- Dr. N'Guessan Julien ATCHOUA / César Léonce Koffi EBEN-EZER (Doctorant) Université Félix Houphouët-Boigny, « REPRESENTATION SOCIALE DU POLITIQUE ET TRAJECTOIRE SOCIALE DES ACTEURS DES ESPACES PUBLICS INFORMELS »

2- Dr. Alain DIASSE, Université Félix Houphouët-Boigny, « ZOUGLOU ET STEREOTYPE DE LA FEMME : UNE APPROCHE PAR LE DIALOGISME »

3- DOBE Dago Augustin, Doctorant, Université Félix Houphouët Boigny, « PUTRESCENCE ET (DE)STRUCTURATION : ELEMENTS DE FIGURATION DU CHAOS DANS LES FICTIONS DES GUERRES SUBSAHARIENNES DES ANNEES 1990 »

4- Dr. DIALLO Adama, CNRST/INSS, Ouagadougou, « REPRESENTATION DU DYNAMISME DE L'INTERACTION DES LANGUES NATIONALES ET DU FRANÇAIS AU BURKINA-FASO »

5- Dr. Gyno Noël MIKALA CENAREST / IRSH, Libreville, LA SATIRE DANS UN TEXTE DE REJOUISSANCE, LES BIE BI MBOM : DERIVES ET DESOCIALISATION DU COUPLE DANS LES CEREMONIES DE MARIAGES CHEZ LES FANG DU GABON

6- Dr. Raymond Kouassi KRA, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody « ANALYSE DE CONTENUS DE SITES WEB DE COMMUNES DU DISTRICT D'ABIDJAN »

7- Dr. Madeleine KONKOBO-KABORE, INSS/CNRST, « DISCRIMINATION POSITIVE ET QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT : QUELS DEFIS »

8- Dr. NAKOULMA Goama Arouna, Burkina Faso, « IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'AMENAGEMENT DU BARRAGE DE ZIGA SUR LES POPULATIONS DEPLACEES »

9- Dr. Rozita ILANI, Université Azad Islamique d'Arak – Iran, « SAUVEGARDER L'IDENTITE CULTURELLE DES LANGUES DOMINEES »

10- Dr. Vincent OUATTARA, Université de Koudougou, Burkina Faso, « EAU ET ORALITE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE DE LA TRADITION A LA MODERNITE »

11- Pr. DIANDUÉ Bi Kacou Parfait, Université Félix Houphouet Boigny, « RÉCONCILIATION EN CÔTE-D'IVOIRE : POLITIQUE-FICTION OU RHÉTORIQUE PERFORMATIVE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ? »

12- Dr. DJANDUE Bi Drombé, Lycée Moderne GKR de Sassandra, « POURQUOI APPRENDRE LES LANGUES ETRANGERES? LA REPONSE D'UN CHAT QUI AVAIT APPRIS A ABOYER »

13- Dr ASSI Diané Véronique, Université Félix Houphouet Boigny de Cocody, « L'ECRITURE DE SOI : LES MEMOIRES D' A. HAMPATE BA »

14- Dr. COULIBALY Moussa, Université Félix Houphouët Boigny, « Le crépuscule de l'Homme de Flore Hazoumé, un récit entre écriture du réalisme et de l'utopie »

15- Dr. Pierre Ndemby Mamfoumby, Chercheur, IRSH (Gabon), « IDENTITE DU SUJET ET APPRECIATION NARRATIVE DANS TEMPS DE CHIEN DE P. NGANANG »

16- Dr. Philippe IBITOWA, Université Félix Houphouët-Boigny, « Jeu de positionnement et de "gâte-gâte" au 2e tour des élections présidentielles ivoiriennes 2010 à travers les unes des quotidiens Notre Voie, Le Temps, Le Patriote et Le Nouveau Réveil »

17- Dr. Ouattara Kignaman-Soro Yelly Kady, Université Félix Houphouët Boigny, « L'IMMOBILITE DU DEPLACEMENT DANS ALLAH N'EST PAS OBLIGE »

18- Dr. YÉO Lacina, Université Félix Houphouët Boigny, « LA NÉGRITUDE COMME L'ABOUTISSEMENT D'UN TRANSFERT CULTUREL OCCIDENTALO-AFRICAIN LES SOURCES AMERICAINES, FRANCOPHONES ET GERMANOPHONES DE L'ŒUVRE CRITIQUE ET POETIQUE DE LEOPOLD SEDAR SENGHOR »

19- Pierre Adou Kouakou KOUADIO Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan, « LE LMD ET L'EXEMPLE DE LA FPC »

20- Pr KONANDRI Virginie, Université Félix Houphouët Boigny « LE PERSONNAGE TCHAO ET LE MYTHE LITTÉRAIRE DE LA CAVERNE »

CONTRIBUTION

« Réconciliation en Côte-d'Ivoire : politique-fiction[1] ou rhétorique performative[2] d'un échec annoncé? »

DIANDUÉ Bi Kacou Parfait

Maître de Conférences

Université Félix Houphouet Boigny

L'Histoire n'est plus à refaire! À quoi l'Histoire sert-elle aux humains? Entre exclamation et interrogation, justement, s'écrit l'Histoire de la Côte d'Ivoire qui emprunte de fait les mêmes sillons sinueux et hasardeux faits de crises, de guerres, de larmes et de sangs. Après la guerre, il faut se réconcilier car le fait de se réconcilier est une nécessité sociale et sociétale. Le cas ivoirien impose de se demander si les Autorités aux commandes de l'appareil étatique veulent vraiment de la réconciliation. Car comment comprendre qu'elle n'intègre pas au réel ivoirien la dimension schizophrénique[3] de cette société étourdie sa double valence d'État composite traditionnellement enracinée et de nation espérée se construisant sur le droit hérité de la

---

[1] Genre littéraire dérivant à la fois de l'utopie et du roman d'anticipation, et qui a l'ambition d'éclairer le présent par l'imagination de l'avenir. Au nom de la transgressivité géocritique, nous l'abordons aussi comme l'incursion du fictionnel dans le réel politique. Elle permet d'appréhender les incongruités et les débordements de l'imaginaire politicien.

[2] Austin établit le concept de « performatif » ou énonciations performatives qu'il veut distinguer des énonciations qui sont des « affirmations » qui ont pour critères d'être vraies ou fausses : ce sont des énonciations visant à faire quelque chose d'accompli. En même temps que l'énoncé est produit, un acte est réalisé.

A.− [D'après la théorie d'Austin, en parlant d'une catégorie de verbes] Les verbes performatifs seraient ceux qui non seulement décrivent l'action de celui qui les utilise, mais aussi, et en même temps, qui impliqueraient cette action elle-même. Ainsi, les formules « Je te conseille de... », « Je jure que... », « Je t'ordonne de... », réaliseraient l'action qu'elles expriment au moment même de l'énonciation (Greimas-Courtés1979).

B.− P. ext. [En parlant d'énoncés, d'actes de lang.] Qui réalise une action par le fait même de son énonciation. Anton. constatatif.Fonction performative. Vouloir traiter les énoncés performatifs comme des propositions au sens strict revient à les déclarer dénués de sens (puisque ni vrais ni faux) ou à les considérer comme des pseudo-propositions, à moins d'élargir la notion de sens pour y introduire, en plus des valeurs de vérité, des notions comme celles de « réussite » ou de « malheur » de la parole (Thinès-Lemp.1975).

− Empl. subst. masc.

♦ sing. à valeur de neutre. Le langage juridique relève souvent du performatif (Thinès-Lemp.1975).

♦ P. méton. Enoncé qui a ces caractères. Je-t-aime est sans nuances. Il supprime les explications, les aménagements, les degrés, les scrupules. D'une certaine manière − paradoxe exorbitant du langage −, dire je t-aime, c'est faire comme s'il n'y avait aucun théâtre de la parole, et ce mot est toujours vrai (il n'a d'autre référent que sa profération : c'est un performatif) (R. Barthes, Fragments d'un discours amoureux,1977, p. 176 ds Rob. 1985).

Performativité, subst. fém.,ling. Caractère performatif. V. illocutoire, illocutionnaire, ex. de J. C. Anscombre.

Prononc. : [pɛ ʀfɔ ʀmatif], fém. [-i:v]. Étymol. et Hist. 1962 (J. L. Austin, Performatif-constatatif in La Philosophie analytique, 1962, 271-281, cit. 271 ds Höfler Anglic.). Empr. à l'angl. performative, dér. de to perform (v. performance étymol.), att. dep. 1955, en partic. chez le philosophe angl. J. L. Austin (NED Suppl.2). Bbg. Ducrot (O.). L'Énonciation dans la description ling. Actes... Université de la Sorbonne Nouvelle 7. 1976. Paris, 1977, 1.01-1.36 : Illocutoire et performatif. Ling. Sémiol. 1977, no4, pp. 17-53. − Kerbrat-Orecchioni (C.). L'Énonciation de la subjectivité dans le lang. Paris, 1980, pp. 267-279; Note sur les concepts d'« illocutoire » et de « performatif ». Ling. Sémiol. 1977, no4, pp. 55-98. − Récanati (F.). La Transparence et l'énonciation. Paris, 1979, 215 p.; Les Énoncés performatifs. Paris, 1981, 288 p.

[3] Qui relève de la schizophrénie. La schizophrénie est une maladie mentale se développant généralement au début de la vie adulte. Elle est caractérisée par des difficultés à partager une interprétation du réel avec les autres, ce qui entraîne des comportements et des discours bizarres, parfois délirants. C'est une psychose, qui se manifeste par la désintégration de la personnalité, et par la perte du contact avec la réalité.

colonisation. Il apparait étonnant de poser comme préalable les équations du type la réconciliation vient après la justice, il faut d'abord la justice avant de se réconcilier. Or, tous savons, avant tout, comment fonctionne la justice en pays dominé, sous influence et sous-développé! Par simple syllogisme l'on peut déjà prévoir les retombées d'une telle volonté politique qui subordonne la réconciliation à la conditionnalité primale de la justice. L'espace politique ivoirien en devient mélodramatique; transformant la volonté politique en désir politique où les acteurs semblent se convaincre de la valeur performative de la réconciliation exposant ainsi le visage grotesque d'une politique-fiction à l'ivoirienne. En nous appuyant sur une argumentation en trois phases, nous montrerons d'abord comment la schizophrénie de la société ivoirienne oblige à une démarche psychanalytique pour solutionner ses problèmes. Ensuite, nous montrerons que le désordre organisationnel de la réconciliation ivoirienne relève davantage de la volonté de performativité langagière que de la volonté politique. Enfin nous monterons que l'alliance à plaisanterie est un modèle de donnée sociale qui pourrait servir de référent à la politique de réconciliation en Côte-d'Ivoire.

I- De l'inopérationnalité du couple justice/réconciliation en pays schizophrène

C'est aujourd'hui un truisme de constater que les anciennes colonies comme la Côte-d'Ivoire, sont des pays à volontés limitées car ce sont des pays fortement instables du point de vue psychique. Ici, l'approche psychanalytique oblige à établir un glissement métaphorique qui affecte les critères psychiques des populations au pays lui-même. Le pays est donc par métonymie ses habitants. On notera alors pour continuer que l'instabilité psychique du pays explique en général pourquoi les structures politiques et économiques, en territoires anciennement colonisés mais encore sous domination, peinent à décoller pour assurer un développement aux populations affamées. Le modèle politique de la Côte-d'Ivoire est un modèle biaisé car les structures anthropologiques, des populations ivoiriennes, antérieures à la colonisation, sont encore solidement implantées. Contre les digues de ces structures anthropologiques millénaires, viennent s'écraser les vagues décennales du droit occidental et de la justice internationale tels que conçus et pratiqués par les Occidentaux. Entendons par « Occidentaux » le bloc monolithique que semblent représenter les anciennes puissances colonisatrices. Fort de leur acquis et faibles de leur avoir, ces Puissances entretiennent le piège psychique de l'étourderie qui minent les pays pauvres anciennement colonisés. En réalité, la Côte-d'Ivoire est un pays schizophrène car deux conceptions du monde s'y superposent. Une conception liée à la nature profonde du pays dans ses variétés culturelles et une acception post-colonisation et postindépendance née de la nécessité de construire un pays de l'après seconde guerre mondiale, pion de la finance internationale et de l'économie mondialisée. Usuellement, on parlera du pays « traditionnel » avec ses valeurs et ses contre-valeurs et du pays « moderne », disons s'occidentalisant, avec ses liens de vassalisation noués autour de son avenir. Sans en appeler aux thaumaturges, gouverner ce pays relève d'un vrai jeu d'équilibriste. Le funambulisme souhaité devra être constructif et inventif. La qualité de bon surfeur sachant rallier et relier les rives opposées est requise pour l'organisation de ce pays. Une double difficulté s'offre dès lors. L'émiettement culturel du pays et le piège cérébral de la colonisation. La première difficulté est soluble dans le modèle parlementaire représentatif des franges

transversales dans une assemblée qui sera nationale car émanant d'une géopolitique constructive et réelle. La seconde difficulté est insoluble car elle engage l'avenir même des anciennes puissances coloniales. En accordant de feintes indépendances à leurs colonies, les Colons ont laissé aux populations colonisées les problèmes liés à la désorganisation sociale, structurelle et politique crée par la colonisation pour se poser comme recours permanent. Cette position préférentielle leur donne le droit de toujours régenter ces espaces égarés en lambeaux tout en tirant d'énormes dividendes. Cette forme de sadisme prospère dans les espaces masochistes des pays sous-développés où le plaisir égoïste des dirigeants ignore la misère sonnante des populations laissées à la merci de l'atrophie psychique.

Cet état des lieux amène à se demander si la réconciliation est possible en Côte-d'Ivoire. Deux cas de figure s'offrent ici aussi. Soit on trouve les bons mécanismes pour régler la crise, soit on ruse ou se méprends avec/sur la nature des problèmes, et la crise perdure. Autant le choix parait, à l'évidence, simple, autant est-il complexe d'envisager la bonne solution. Les Autorités ivoiriennes ont-elles fait leur choix? Du point de vue des mécanismes et des options du moins choisies? Cette interrogation a le mérite de noter l'impasse dans laquelle se trouve le processus de réconciliation en Côte-d'Ivoire.

De quoi relève cette impasse? Plusieurs raisons sont évoquées mais d'entre elles et du commun moule nous en retenons une qui nous semble majeure. Il s'agit de l'inadéquation entre le modèle de résolution de la crise proposée et la nature même de cette crise. La stratégie, pour le moment, adoptée est, de notre point de vue, dissonante car embrouillée par la multiplicité des structures commises à la tâche qui empêche une centralisation de la réflexion et de la décision. De surcroit, la détermination des Autorités à absolument lier Justice et Réconciliation n'est-il pas un obstacle? Si l'équation en soi n'est pas illogique (peu s'en faut), cette exigence à la limite du jusqu'auboutiste à laquelle la réconciliation a été subordonnée à la justice apparait, à la pratique et vis-à-vis des structures anthropologiques locales, finalement peu opérante voire peu performante. Car le contexte ivoirien reste encore largement influencé, à un niveau profond, par ses cultures précoloniales: là, pour la résolution des conflits « le pardon » reste toujours la donne recommandée.

La majeure partie des cultures qui composent la Macro culture ivoirienne n'établit pas en effet une justice où l'on distingue vainqueurs et vaincus. Tout se passe, au préalable, dans l'effort de conciliation où même à la partie qui a raison, il est aussi reconnu quelques torts. De sorte que le vaincu – fautif – n'en sort jamais ridiculisé. La honte de la défaite l'accompagne pourtant car tout lui dit qu'il a mal agi. La sanction suprême en justice traditionnelle consistera dès lors dans le bannissement que le fautif lui-même acquiescera. Notons que le bannissement n'autorise plus le dialogue avec le banni si tant est que les fautes qui lui sont reprochées sont, du point de vue de la justice traditionnelle, impardonnable. Cependant, le banni n'est pas pour autant incarcéré; car l'incarcération ne fait pas partie des voies punitives proposées par la justice traditionnelle. Vécue comme une tribulation et une honte, l'incarcération est d'abord un affront culturel.

Si l'on opte pour une résolution par le Droit positif, les partisans et les parents du prisonnier sont fondés à refuser toutes collaboration avec les geôliers car ils posent à la fois le fait comme

une injustice et une trahison envers le membre du clan emprisonné. Le cas de l'emprisonnement de Laurent Gbagbo à la Haye et le refus de dialogue de ses partisans avec le pouvoir en place sont deux faits révélateurs de la persistance des structures anthropologiques précoloniales. Par ailleurs, l'incongruité de cet enfermement de l'ancien président réside aussi dans la logique qui a guidé les Autorités actuelles dans leur volonté vaillante de le voir à la Haye. Car en définitive, sans entrer dans un juridisme de bon ou de mauvais aloi, comment peut-on globalement reprocher à Laurent Gbagbo les mêmes choses qu'on reproche à Blé Goudé et à Simone Gbagbo en excluant que ces derniers cités puissent eux-aussi logiquement être éligibles à l'ordalie de la Haye. Pourquoi Gbagbo devient-il l'exception ivoirienne? En tout cas, c'est ce que l'on peut naïvement se demander sans vraiment entrer dans les méandres du Droit. Car, cela est bon d'être indiqué, l'Ivoirien lambda ne scrute pas les profondeurs des mécanismes opaques du Droit internationale. Il s'en tient généralement aux faits qu'il valide du point de vue de la culture et même si c'est du point de vue du Droit, il interpelle le Droit culturel. Là est la dialectique dans laquelle se trouvent toutes les anciennes colonies.

L'impasse de la réconciliation ivoirienne réside en définitive dans le désir de justice des populations. L'impression globale qui se dégage à l'épreuve de la réconciliation en Côte-d'Ivoire est l'invitation de tous les acteurs politiques du conflit sous le même « arbre à palabre». Tous sans exception! C'est aussi là que les Ivoiriens devraient être réalistes car dès lors que le problème franchit nos frontières, il ne relève plus de nous et il est résolu selon les paradigmes fixés par instances en charge du dossier. Ce sera le Droit à l'occidental. Le Droit vacillant et la justice à multiple vitesses de la société ivoirienne où l'exécutif, dit-on, s'est aliéné le judiciaire, ne sont pas opérants en dehors des espaces africains. Et si finalement la Haye était le tombeau de la réconciliation ivoirienne! Le jeu d'équilibre entre la tradition et l'état postcolonial a imprimé une double identité à la société ivoirienne, du moins dans sa macro structure. Cet état de double psyché en fait une société schizophrène qui peut se prendre en charge si elle établit son propre diagnostique. Elle devra assumer son état et savoir choisir le droit valable à une situation qui prévaut.

L'état d'ambiguïté identitaire du pays requiert des dirigeants une attention à toute épreuve. Toute précipitation sera un péril. L'impasse de la réconciliation en Côte-d'Ivoire sera-t-elle fille de la précipitation des décisions de justice? Partisanes pour les uns, inefficaces pour les autres, les justices ivoirienne et internationale sont aujourd'hui, pour certains, désignées coupables dans les atermoiements du processus de réconciliation en Côte-d'Ivoire. L'autre pendant important dans la résolution de la crise ivoirienne est la volonté politique peu évidente et peu déterminée. Les mots existent en effet pour parler de réconciliation, les institutions aussi pour soutenir le processus. Cependant, toute réconciliation se manifeste par des actes avant tout. Le désordre institutionnel autour des actes de réconciliation et du processus en lui-même doublé de la prétention de la valeur performative du mot « Réconciliation » en font une notion creuse qui, de notre point de vue, est le lit de la politique-fiction à l'ivoirienne.

II- Réconciliation ivoirienne : désordre organisationnel et valeur performative

Quand l'on observe le déroulement de la campagne autour de la réconciliation en Côte-d'Ivoire, deux observations se dégagent. La première est l'engagement solennel du Chef de l'État lors de son discours d'investiture en faveur de la réconciliation des Ivoiriens. La seconde est l'improductivité et l'infécondité, du moins pratique, de la notion même de réconciliation. Ces deux observations mettent certes en valeur la réconciliation, pour dire le mot réconciliation, mais elles laissent surtout apparaitre l'inorganisation voire le désordre lié à la mise sur pieds des modalités pratiques par l'institution commise à la tâche pour réconcilier les Ivoiriens. Ceci est la première conséquence. La seconde est l'écart différentiel qui existe entre l'emploi sur des affiches publicitaires ou dans des spots télé et radio de la notion de Réconciliation sans pour autant que sur le terrain de vie des Ivoiriens et surtout dans la pratique gouvernementale, pour ce qui est des nominations aux postes administratifs, l'on ne sente une volonté de réconcilier les Ivoiriens. Là réside le constat de la valeur performative que les Autorités ivoiriennes affectent à la notion de Réconciliation.

a-Un désordre institutionnel immense

La CDVR[4], institution commise à réconcilier les Ivoiriens est une grosse structure impotente qui contamine le processus de Réconciliation en Côte-d'Ivoire avec sa lourdeur bureaucratique et son manque d'initiative. Structure en apparence indépendante, elle veut contenter le chou et la chèvre en n'entreprenant rien qui irrite le gouvernement dont l'irascibilité a été moult fois démontrée; mais en faisant, par l'entremise du porte-parole de son président, de petites déclarations pour plaindre son propre sort. L'inactivité institutionnelle de CDVR et son inefficacité sociale ont créé un vide que d'autres structures parallèles vont chercher à occuper car cherchant aussi à glaner les lauriers des dividendes de l'investissement sur le terrain de la réconciliation. Certains ministères comme celui de la culture et de la francophonie et des ONG vont s'arroger le droit de parler de réconciliation et même d'entreprendre des tournées sur le territoire national au nez et à la barbe de la CDVR. On nous dira que la Réconciliation est l'affaire de tous et que chacun apporte sa pierre à l'édifice de la reconstruction mentale et physique des Ivoiriens. Cette lecture du monde créée le désordre institutionnel et le maintient.

b-Valeur performative et performativité de la Réconciliation en Côte-d'Ivoire

La notion de « Réconciliation » est abondamment employée dans les discours des politiques ivoiriens et dans les médias de la Côte-d'Ivoire. Cependant, dans les faits, le fossé entre les Ivoiriens se creuse davantage car ces population ont un besoin de justice sociale et ont un désir

[4] La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation a été créée par ordonnance n° 2011-167 du 13 juillet 2011. Son défi est de conduire les Ivoiriens vers la réconciliation dans le seul intérêt de la Nation entière et de créer les conditions d'une paix permanente en proposant des outils de veille et de prévention qui mettent notre pays à l'abri de nouvelles secousses. La CDVR entend relever ce défi en répondant aux quatre enjeux majeurs suivants :
- Procéder à une recension précise des faits qui gangrènent la société ivoirienne depuis nombreuses années (les actes contestés du Gouvernement, des partis politiques, des associations ou groupes ethniques, etc.).
- Œuvrer à faire éclater la vérité nécessaire à l'amélioration des pratiques en matière de respect des droits humains.
- S'atteler à promouvoir l'entente et la réconciliation nationale véritable.
- Encourager, par son action, l'avènement d'une société démocratique, dans laquelle la violence et l'impunité sont exclues.

affiché de paix. Un écart différentiel important existe donc entre l'énonciation de la Réconciliation et sa pratique. Il ne suffit pas de dire « Réconciliation » pour que se fasse la « réconciliation ». Que la lumière soit et la lumière fut! Ce précepte biblique est connu. C'est l'un des cas de performativité du discours que les humains ont intégré. Les Dirigeants ivoiriens semblent affecter à Réconciliation une valeur opérationnelle performative. Elles croient qu'en répétant à l'envi « Réconciliation », la « réconciliation » se fera. Non, aucune performativité n'est inhérente à la notion de réconciliation car elle est d'abord une volonté de faire mais surtout une volonté d'agir. Comment comprendre que l'on organise des concerts de la réconciliation à coût de milliard pour des populations qui n'ont nulle part où dormir? Après avoir assisté aux concerts où iront-elles se reposer? De simples questions qui appellent des actes efficaces mais que les réconciliateurs ne se posent certainement pas. Ils se les posent peut-être mais leurs solutions sont, pour le moins, étranges. Le bon sens, finalement, semble ne pas être la chose du monde la mieux partagée. En tout cas l'orientation du cartésianisme dans le processus de réconciliation est mise à mal. Dire, ce n'est pas faire. Dire « la réconciliation » tout le temps, ce n'est pas faire de la réconciliation. La valeur performative de la réconciliation n'existe pas. Il faudra cultiver la réconciliation dans les faits et les actes.

Quels exemples en donne l'exécutif ivoirien? Depuis son accession au pouvoir le Président Ouattara subit assez régulièrement des remarques d'accusation en tribalisme dans les différentes nominations, dans la gestion de l'insécurité et surtout il lui est reproché la stagnation des Ivoiriens dans la pauvreté. Mais la misère n'attend pas. Les fonctionnaires ivoiriens continuent de payer le lourd impôt social dans ce pays où un fonctionnaire travaille pour au moins quatre familles, sans oublier les amis d'enfance, de collège et de lycée qui n'ont pu passer le cap du succès ou même qui s'ils l'ont fait sont au chômage. Alors, de quoi s-agit-il? Sommes-nous dans un scénario bonnet blanc, blanc bonnet? Si des milliers d'Ivoiriens, sympathisants, militants, voix reportées par conviction ou par dépit amoureux pour Laurent Gbagbo, ont porté le Président Ouattara au pouvoir, c'est d'abord pour sortir la Côte-d'Ivoire de la décadence et de la déchéance dans laquelle l'ont plongée 10 années de règne de la Refondation. Ensuite c'est pour un désir de changement et pour un mieux-être de l'Ivoirien moyen dont il faudra impérativement relever le niveau de vie. En tout cas c'est le reproche qui a été fait à la Refondation. Que remarque-t-on?

Nous remarquons que les nominations en Afrique indépendante sont fortement liées à l'investissement personnel et au soutien porté à un candidat à une élection donnée. Les nominations sont donc des récompenses. Il faut en finir avec ce que nous appelons le syndrome de Fama. Fama est le personnage imaginaire qui tient le cours de l'histoire dans *Les soleils des indépendances* d'Ahmadou Kourouma. Fama recherchait "les partie les plus viandées des indépendances", c'est ce qui lui a valu sa collaboration active avec les colons, mais il n'obtint rien de bon. L'explication du syndrome de Fama a donc une orientation double en politique. Il se manifeste par le militantisme intéressé, on se demande s'il existe un militantisme désintéressé. Oui, quand les dividendes ne sont pas qu'autocentrés et que au-delà de sa personne on pense à la collectivité. Une forme d'altruisme militant est ici importante et recherchée. L'autre manifestation du syndrome de Fama c'est les nominations fantaisistes opérées par tout dirigeant. La nomination n'est pas un cadeau. La considérer comme telle est

erreur. Elle est une mission et un projet qui exige une obligation de résultat positif. Arrêtons d'être des rémoras et allons travailler c'est ainsi que nous apporterons notre pierre à la reconstruction du pays. A y voir de très près Est-ce blanc bonnet et bonnet blanc? Nous finissons ce point par ces propos cultes du narrateur de *Monnè, Outrages et Défis* relatant la succession du pouvoir militaire par le pouvoir civile dans la colonie fictionnelle de Soba: « *Nous dîmes que le changement ne pouvait et n'allait rien apporter, tout de suite vîmes et comprîmes que le militaire et le régime civil étaient l'anus et la gueule de l'hyène mangeuse de charognes: ils se ressemblaient, exhalant tous les deux la même puanteur nauséabonde* » (Ahmadou Kourouma : 1990-71).La Réconciliation est-elle possible dans une telle atmosphère?

III- Lieux de conciliation et espaces de réconciliation en Côte-d'Ivoire : les alliances à plaisanterie

D'un avis populaire et absolument éclairé, la guerre en Côte-d'Ivoire a été moins apocalyptique grâce aux liens culturels qui soudent et unissent les populations. Les alliances à plaisanterie sont une dominante de ces liens culturels.

Elles sont les liens qui s'établissent entre des clans, des villages et même de régions et où ces entités unies par ces liens ne peuvent se vouloir de mal. Censées exemptes de toute forme d'inimitié, les alliances à plaisanterie sont désignées par le vocable sànàkuñá chez les malinkés. Elles sont aussi connues sous le nom de « toupkê ». Les travaux de Sory Camara sur les structures sociales et l'importance de l'intégration hiérarchique dans Gens de la parole l'ont fort bien démontré. Le terme de sànàkuñá désigne un type de relations inter-claniques tout à fait spéciales. Les groupes alliés sont tenus de s'entraider, d'échanger des services et des plaisanteries. Le contenu de celles-ci demeure licencieux. Ils entretiennent des relations conviviales et se pardonnent tous les excès. Les Ivoiriens dans leur grande majorité ont des peuples alliés et entre les alliés, bonne humeur et tolérance sont cultivées. Le zouglou en donne une large expansion et l'art de l'écriture n'est pas en reste. Ahmadou Kourouma, par exemple, semble être fortement pénétré de ce trait culturel des alliances à plaisanterie. La mise en scène de Koyaga est probablement la manifestation du sànàkuñá dans la mesure où « Koyaga » désigne un groupe ethnique appartenant à la sphère malinké de Côte-d'Ivoire avec lequel les Kourouma entretiennent des alliances à plaisanterie. L'auteur semble, par la présentation de son personnage, se moquer de lui, le tourner en dérision, exposer son ridicule ; mais tout en lui témoignant sa sympathie. Le destin hors norme de Koyaga qu'il crée en déformant l'histoire d'Eyadéma père est une caricature romanesque dont le but avoué est de grossir les traits de son héros. Paradoxalement, la démesure de Koyaga et son caractère loufoque le rendent plus réaliste. La fiction vient ainsi côtoyer la réalité dans une atmosphère hilarante. Les liens de l'alliance à plaisanterie ont quelque peu conditionné l'esthétique de l'auteur.Déjà, Kourouma avait repris cette pratique culturelle dans son roman Monnè, Outrages et Défis. C'est en cela qu'il présente la relation entre les Soumaré et les Kéïta directement hérités de la coutume malinké. Le narrateur indique : « *(…) Je me nomme Moussa Soumaré ; je suis du clan des Soumaré, les frères de plaisanterie des Kéïta et, en raison du pacte qui lie nos deux clans depuis les temps immémoriaux, je ne peux te faire du mal. Il ne peut exister que plaisanterie*

entre Kéïta et Soumaré en toute circonstance » (Ahmadou Kourouma : 1990-36). C'est d'ailleurs au nom de cette alliance que Soumaré a tronqué les propos de Djigui face aux colonnes de Faidherbe sans que Djigui n'ait réagi après qu'il l'a su. C'est aussi au nom de cette même alliance que Djigui ne réagit pas aux injures de Samouré qui a la double qualité de frère de plaisanterie et de griot. En mettant Soumaré et Kéïta en alliance de plaisanterie, Kourouma retrace tout simplement un trait de culture majeur que partagent un grand nombre d'Ivoiriens. Une autre variante de l'alliance à plaisanterie est notable dans la relation que le Cordoua entretient avec le président Koyaga. La définition du Cordoua que donne le narrateur de *En attendant le vote des bêtes sauvages* en est assez évocatrice : « *Un cordoua est un initié en phase purificatoire, en phase cathartique. Tiécoura est un cordoua et comme tout cordoua il fait le bouffon, le pitre, le fou. Il se permet tout et il n'y a rien qu'on ne lui pardonne pas* » (Ahmadou Kourouma : 1998-61-62). C'est au nom de son titre de cordoua que Tiécoura se permet toutes les libertés vis-à-vis de Koyaga le Président-chasseur-Dictateur.

L'alliance à plaisanterie est une donnée essentielle dans la culture ivoirienne forte qui a influencé l'écriture de Kourouma du moins dans les réseaux et les systèmes de personnages de certains de ses textes. L'alliance à plaisanterie aussi un trait dominant de l'identité et de culture malinké. Nombre de groupes au sein de la grande communauté malinké partagent ces relations d'alliances à plaisanterie ; c'est l'exemple des Toura et des Koyaga et aussi des Koyaga et des Sénoufo. Par-delà le groupe malinké, des peuples de Côte-d'Ivoire entretiennent aussi des relations d'alliances à plaisanterie en signe des liens séculaires qui lient ces peuples et qui témoignent de leur bon rapport de voisinage. Les Gouros (centre-ouest de la Côte-d'Ivoire) et les Yacouba (ouest de la Côte-d'Ivoire), tout comme les Sénoufo (nord de la Côte-d'Ivoire) et les Gouros entretiennent des rapports de tolérance et de partage. Ce font culturel devrait représenter une ne bonne base de travail pour la réconciliation.

Les travaux de Sory Camara ont montré les réseaux de relation des alliances à plaisanterie chez les malinké. En voici un schéma caractéristique :

RÉSEAU DES RELATIONS DE SÀNÃKŨÑÃ*

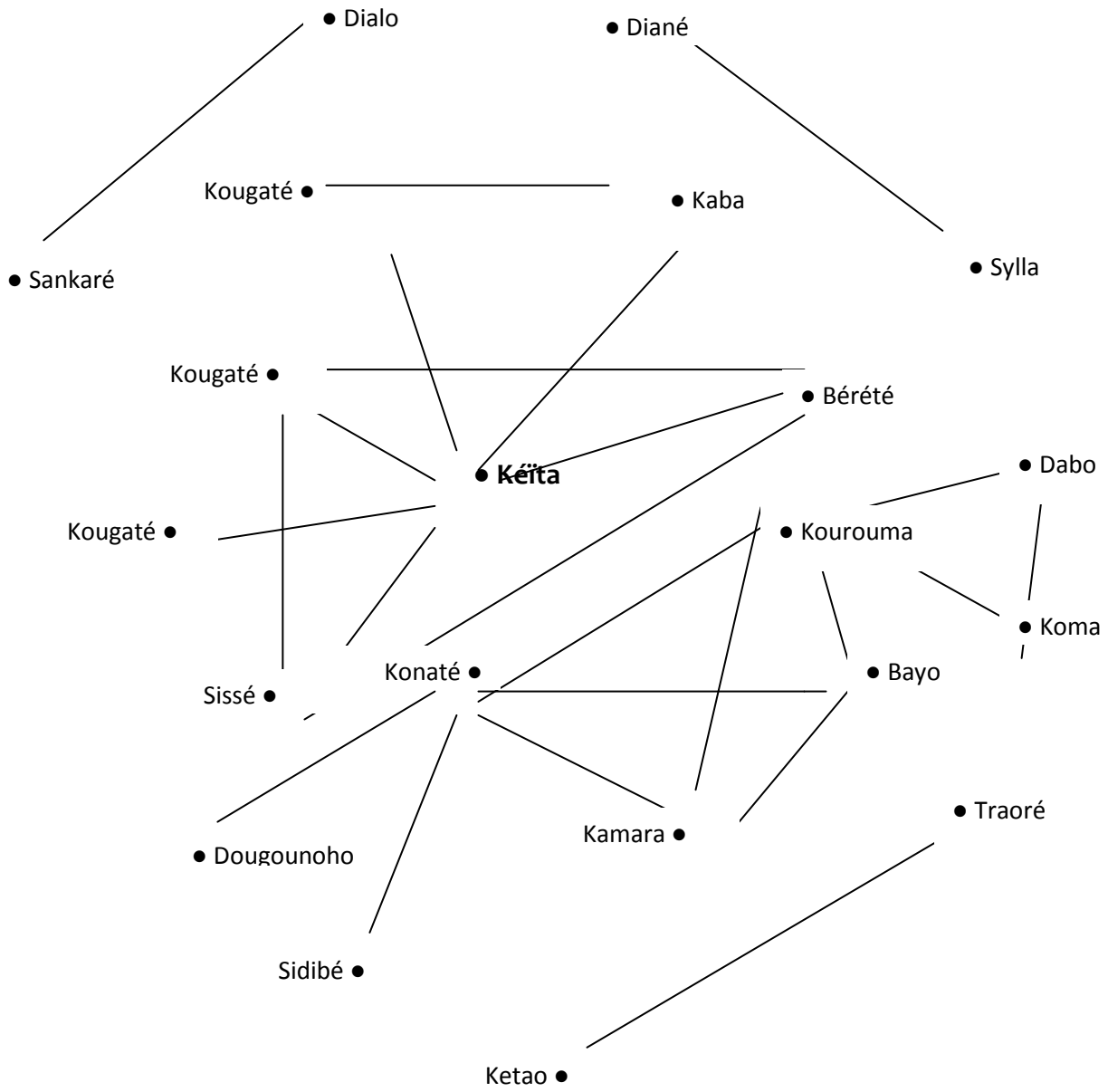

L'alliance à plaisanterie en pays malinké

* Sory Camara, Op. Cit., p. 52.

Conclusion

Tout comme le Savoir ou le développement, le fait de réconciliation ou l'acte de réconciliation est une donnée volontariste qui exige des Autorités dirigeantes une forme d'exemplarité. Entendons cette dernière notion non pas dans son sens moral de l'irréprochabilité mais dans son sens social de parangon. Les Autorités et l'élite superstructurelle doivent mener les populations vers la réconciliation. Ce sont elles qui par leurs actes et leurs initiatives donnerons la matérialité expressive de la réconciliation comme ciment de modèle d'une société viable. L'acte de langage qui tend à mettre la notion de réconciliation à usages répétitifs dans les médias est devenue aujourd'hui soporifique. La valeur performative que les Autorités dirigeantes semblent affecter à la notion de réconciliation par son usage abusif sans effet et sans actes la rend inopérante. Cet abus d'utilisation sans effets pose d'ailleurs cette notion comme un mot valise aux contours inutilement fluctuants et à l'efficacité nulle. Il faut vouloir aller à la réconciliation car dire la réconciliation ce n'est pas la réaliser encore moins l'appliquer. Les populations ivoiriennes ont de tout le temps vécu en bonne intelligence. En tout cas, hormis la grave crise qui a déstructuré le pays, les populations entretiennent d'excellentes relations de voisinage dont l'alliance à plaisanterie, au-delà de son caractère qui peut apparaitre folklore, demeure un haut lieu d'enracinement et très certainement un embryon de la nation à construire.

Bibliographie

AUSTIN, John Langshaw, Quand dire c'est Faire, 1962, tr. fr. 1979 - SEUIL, Coll. Points

BOHUI, Djédjé Hilaire, « Procédés présuppositionnels et performativité véridique dans l'énonciation journalistique », in : En-quête, n° 1, mai, 1997

CAMARA, Sory. (1992) « Gens de la parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké », A.C.C.T, Ed. Khartala Paris. SAEC Conakry.

DUCROT, Oswald, (c) : Les échelles argumentatives, Editions de Minuit, 1980

DUCROT, Oswald, (1984) : Le Dire et le Dit, Paris, Editions de Minuit

GALATANU, O., (2005b) : « Sémantique des possibles argumentatifs et axiologisation discursive », in BOUCHARD D., EVRARD J. (éds.), Représentation du sens linguistique II, Paris, Editions Duculot, Louvain-la-Meuve

GODINOT, E., (2010), « La réconciliation, source du mieux-être individuel et collectif », Rencontre Médecine de la Personne, IRNC, Château de Willersly- GB

GREVISSE, M., et GOOSSE, A., (2011), Le bon usage, 15e éd., Bruxelles, Éd. De Boeck Université.

International IDEA (2004), La réconciliation après un conflit violent, Stockholm, Suède

KABONGO-MBAYA, P., (2005), « Réconciliation, prévention et résolution des conflits », in Alternatives non-violentes, n°137, p. 34-41

KOUADIO, Kouadio Yacouba, « *Alliances inter-ethniques et parenté à plaisanterie ou dynamique d'une dédramatisation endogène des conflits socio-politiques en Afrique : le cas de la Côte-d'Ivoire* », in Actes du colloque international sur « royautés, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances », éditions Dagekof.)

KOUROUMA, Ahmadou, Monnè, outrages et défis, Paris, Seuil, 1990

KOUROUMA, Ahmadou, En attendant le vote des bêtes sauvages, Paris, Seuil, 1998

KOUYATÉ, Siriman, Le cousinage à plaisanterie: notre héritage commun, Ganndal, 2003

MARCHAL, R., (2003), Justice et réconciliation : ambiguïtés et impensés, France, Karthala

SEARLE, John Les actes de langage, 1972, Hermann, coll. Savoir : lettres

SISSAO, Alain Joseph, Alliances et parentés à plaisanterie au Burkina Faso: mécanisme de fonctionnement et avenir, Sankofa & Gurli, 2002

RECANATI, F., (1981), Les énoncés performatifs. Contribution à la pragmatique, Paris, Seuil